

REGLEMENT CHALLENGE DES RALLYES 2020
Pilotes et co-pilotes
CHALLENGE PATRICE MONTAGNAT

Article 1 :

L'ASA Dauphinoise organise un challenge des Rallyes ouvert à tous les pilotes et co-pilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2020. Tout licencié qui souhaite participer à ce Challenge DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE auprès de l'ASA par mail ou par courrier postal.

Inscription gratuite et pouvant se faire à n'importe quel moment de la saison (en fonction du calendrier de chaque pilote). **Seuls seront pris en compte les résultats réalisés après la date d'inscription au challenge.**

Article 2 :

Les 3 Rallyes de l'ASA Matheysine – Trièves - Chartreuse comptent pour le classement des pilotes et co-pilotes.

Les résultats seront retenus et comptabilisés en tenant compte du classement par CLASSES ainsi que du NOMBRE DE PARTANTS par Classe.

Article 3 : ATTRIBUTION des POINTS :

Classement dans la classe :

Classement	Points
1er	15 pts
2ème	13 pts
3ème	12 pts
4ème	10 pts
5ème	8 pts
6ème	6 pts
7ème	4 pts
8ème	3 pts
9ème	2 pts
10ème	1 pts

Un bonus en fonction du nombre de partants dans la classe sera distribué :

Nombre de partant dans la classe	BONUS
Mois de 3 partants	-
De 3 à 7 partants	+ 1 pts
De 8 à 12 partants	+ 2 pts
+ de 12 partants	+ 3 pts

Le pilote ou copilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge de l'ASA

Dauphinoise.

En cas d'égalité de points, le nombre de victoires de classe sera prise en compte.

En cas d'égalité de victoires, le nombre de temps de classe sur l'ensemble des rallyes sera pris en compte.

Article 4 :

Le classement définitif sera établi après le dernier rallye du challenge.

Les 10 premiers pilotes du Challenge seront récompensés

Les 10 premiers co-pilotes du Challenge seront récompensés

Article 5 : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD annuellement.

Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix, verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.

ANNEXE : Les résultats probants des pilotes de l'ASAD qui participent aux épreuves extérieures à l'ASA (toutes disciplines confondues) seront pris en compte et récompensés dans le cadre de la remise des prix annuelle de l'ASAD (charge à chaque concurrent de transmettre ses résultats à l'ASAD) au plus tard le 15 décembre 2020.